



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

Distr.  
GENERALEA/32/8/Add.29  
18 décembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISTrente-deuxième session  
Point 100 de l'ordre du jour

## PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Etat récapitulatif des incidences administratives et financières  
relatives au coût des services de conférenceTrentième rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état récapitulatif présenté par le Secrétaire général au sujet des incidences administratives et financières relatives au coût des services de conférence pour l'exercice biennal 1978-1979 (A/C.5/32/110). Dans cet état, le Secrétaire général récapitule les coûts estimatifs totaux des services de conférence prévus dans tous les états d'incidences administratives et financières présentés pendant la trente-deuxième session de l'Assemblée générale et indique dans quelle mesure ces services pourraient être fournis au moyen des ressources disponibles, ainsi que les crédits supplémentaires nets nécessaires pour assurer le service des conférences et des réunions au Siège et à Genève.
2. C'est à la trente et unième session de l'Assemblée générale qu'a été appliquée pour la première fois la procédure consistant à présenter à la fin de la session un état récapitulatif d'ensemble des répercussions financières globales de toutes les décisions entraînant la fourniture de services de conférence supplémentaires au cours de l'année suivante.
3. Dans l'annexe I au document A/C.5/32/110, le Secrétaire général énumère 32 états d'incidences financières présentés durant la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, contenant des prévisions de dépenses au titre des services de conférence pour le prochain exercice biennal. Le montant total s'élève à 19 154 050 dollars sur la base du "coût intégral", c'est-à-dire dans l'hypothèse qu'aucune de ces dépenses ne pourrait être couverte au moyen des ressources déjà approuvées. Sur ce montant, 16 331 950 dollars sont prévus pour 1978 (10 252 050 dollars au Siège et 6 079 900 dollars à Genève) et 2 822 100 dollars pour 1979 (2 591 900 dollars au Siège et 230 200 dollars à Genève). Le Secrétaire général estime qu'en 1978, il sera possible de couvrir les coûts des services

de conférence et d'autres services jusqu'à concurrence de 12 804 050 dollars (7 133 650 dollars au Siège et 5 670 400 dollars à Genève) à l'aide des ressources déjà approuvées par la Cinquième Commission (au titre tant des effectifs permanents que du personnel temporaire). Les crédits supplémentaires nets, après application d'une déduction de 440 800 dollars 1/ répartie par le Secrétaire général sur la base des recommandations pertinentes du Comité consultatif, sont estimés par le Secrétaire général à 3 087 100 dollars (2 887 100 dollars 2/ au Siège et 200 000 dollars à Genève).

4. Le montant estimatif de 2 887 100 dollars demandé pour le Siège comprend 2 798 600 dollars pour le chapitre 23 A, 9 000 dollars pour le chapitre 21 et 79 500 dollars pour le chapitre 22. Le premier élément couvre le coût du personnel temporaire pour les réunions, que le Département des conférences répartit de la manière suivante :

	<u>(Dollars des Etats-Unis)</u>
Interprétation .....	539 900
Traduction .....	1 493 800
Dactylographie .....	748 200
Autres services .....	16 700
	<hr/>
TOTAL	2 798 600
	<hr/> <hr/>

5. Le Comité consultatif a examiné la demande ci-dessus compte tenu des besoins en personnel types et des facteurs relatifs à la charge de travail utilisés par le Secrétaire général en matière de services de conférence. En ce qui concerne la traduction et la révision, le Comité a exprimé l'avis que l'amélioration des services de terminologie et l'adoption d'autres mesures devraient permettre de relever la moyenne type actuelle (5 pages par jour) par traducteur et que les besoins moyens en matière de traduction et de révision combinés ne devraient pas excéder 1,3 jour de travail pour 5 pages de documentation au lieu de 1,5 jour de travail comme l'estime le Secrétaire général. En ce qui concerne la dactylographie, le Comité compte que la proportion de dactylographes par rapport au nombre de traducteurs diminuera et que la productivité des services dactylographiques augmentera à la suite de l'adoption des innovations

1/ Voir l'annexe I et les notes infrapaginales du document A/C.5/32/110.

2/ Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que ce montant devrait être réduit de 51 100 dollars et ramené à 2 836 000 dollars pour tenir compte d'une réduction du crédit supplémentaire net demandé pour la Conférence mondiale du désarmement (A/C.5/32/68).

techniques pour la production des publications et documents au Siège (A/C.5/32/11, A/32/8/Add.12). Pour ce qui est du nombre de semaines de travail envisagé pour le service des réunions, le Comité note que les prévisions du Secrétaire général ne tiennent pas compte de l'annulation éventuelle de réunions, à laquelle le Comité consultatif s'est référé dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 3/.

6. En plus de ce qui précède, le Comité consultatif note que, d'après le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget et du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 (A/C.5/32/80 et A/C.5/32/80/Add.1, par. 23.1, 23.2 et 23.4), le coût des traitements, les dépenses communes de personnel et le coût du personnel temporaire pour les réunions au sein du Département des conférences ont été inférieurs de 1,31 million de dollars au montant du crédit ouvert. Le Comité consultatif estime par conséquent que le Secrétaire général devrait être en mesure d'absorber un montant supplémentaire de 747 500 dollars 4/ au moyen des ressources que la Cinquième Commission a déjà recommandé à l'Assemblée générale d'attribuer au Département des conférences, au Siège, pour 1978-1979. C'est pourquoi le Comité recommande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2 millions de dollars au chapitre 23A.

7. Quant aux crédits supplémentaires connexes demandés par le Secrétaire général pour le Service de l'information (9 000 dollars) et pour le Bureau des services généraux (79 500 dollars), le Comité consultatif recommande qu'ils soient absorbés à l'aide des ressources disponibles.

8. Aux paragraphes 13 et 14 du document A/C.5/32/110, le Secrétaire général indique qu'il faudra ajouter 200 000 dollars au montant des crédits demandés au chapitre 23B au titre du personnel temporaire pour les réunions à Genève en 1978 (3 388 200 dollars). Lorsqu'il a examiné cette demande, le Comité consultatif a tenu compte de ce qu'en 1976-1977 les besoins de personnel temporaire pour les services de conférence à Genève avaient été inférieurs de 1,34 million de dollars au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal (A/C.5/32/80/Add.1, par. 23.12 et 23.13). Le Comité a également appris que l'on envisageait de détacher une équipe d'interprètes (12 interprètes) du Siège de Genève pour les quatre premiers mois de 1978, ce qui réduirait la nécessité pour l'Office des Nations Unies à Genève de recruter des interprètes indépendants. En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas faire droit à la demande de ressources supplémentaires pour le Service des conférences à Genève.

9. Pour les raisons exposées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2 millions de dollars au chapitre 23A.

-----

---

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8), par. 23.6.

4/ Montant ajusté compte tenu de la correction visée à la note 2/ ci-dessus.